REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU «AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis : AMI n° 002/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC

Numéro du marché : ZR-UCM-429165-CS-INDV

Financement : Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR Services de consultant : Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction

d'ingénieur en génie civil au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo

(ADPI-RDC).

Date de publication : 11 juillet 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur en génie civil au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC) ».

Sous la supervision du Directeur Technique, le Consultant Ingénieur Génie Civil est responsable du suivi et du processus de validation des études relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des ouvrages de génie civil des aménagements hydroélectriques (notamment des infrastructures d'amenée d'eau, des barrages et ouvrages associés, du bâtiment de la centrale) et des ouvrages de génie civil des lignes et des postes, en veillant en particulier aux aspects relatifs à la sécurité, à la géotechnique, à la géologie et au génie civil.

Il travaillera en collaboration avec l'ensemble de la Direction Technique de l'ADPI, le panel d'experts en sécurité des barrages ainsi qu'avec les consultants en charge des études techniques relatives au Projet.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en génie civil (une spécialisation en barrages et ouvrages hydrauliques est un atout) ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle comme ingénieur génie civil dans des projets d'infrastructures ;

- Au moins 5 ans d'expérience avérée comme ingénieur génie civil dans le domaine des projets d'hydroélectricité de grande envergure et réseaux de transport d'énergie ;
- Capacité à gérer des équipes
- Expérience avérée d'études techniques en production d'énergie d'origine hydroélectrique;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ; et
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt <u>rédigées en langue française</u> doivent être remises par écrit à l'adresse cidessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le <u>mercredi 31 juillet 2024</u> et porter clairement la mention : « AMI n° 002/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur en génie civil au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC) ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)

1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)

Concession Zimbali & Gombe River

2ème étage du bâtiment à usage administratif

Commune de la Gombe

Kinshasa

République Démocratique du Congo

E-mail: procurement@ucmenergie-rdc.com

Coordonnateur a.i

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA « ADPI-RDC »

CONSULTANT INGENIEUR GENIE CIVIL Termes de Référence

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km2 et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revu à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le Projet en mode « Partenariat-Public-Privé ». Pour la gouvernance du Projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du Projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du projet, le Gouvernement propose d'utiliser une partie des fonds du projet Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE) soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant qu'ingénieur génie civil au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Ingénieur Génie Civil.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la supervision du Directeur Technique, le Consultant Ingénieur Génie Civil est responsable du suivi et du processus de validation des études relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des infrastructures d'amenée d'eau, du bâtiment de la centrale et des ouvrages de génie civil des lignes et des postes, en veillant en particulier aux aspects relatifs à la sécurité, la géotechnique, la géologie et au génie civil.

Il travaille en collaboration avec des panels d'experts en sécurité des barrages, en centrales et lignes, ainsi qu'avec les consultants en charge des études techniques relatives au Projet.

A cet effet, le Consultant Ingénieur Génie Civil intervient au stade de la planification, de la réalisation des études techniques complémentaires, de l'examen et de la validation de la faisabilité technique, du mode et des outils de construction, et en particulier des aspects relatifs aux terrassements, aux fondations et aux dispositifs d'étanchéité des ouvrages hydrauliques.

III. RESPONSABILITES ET TACHES

Le Consultant Ingénieur Génie Civil assurera le suivi, la coordination et la revue des études de génie civil des lignes et des postes des réseaux de transport d'énergie ainsi que de tous les ouvrages connexes.

IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en génie civil, spécialisé en barrages et ouvrages hydrauliques ;
- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la gestion de projets d'infrastructures ;
- Au moins 5 ans d'expérience avérée dans le domaine des projets d'hydroélectricité et réseaux de transport d'énergie ;
- Capacité à gérer des équipes
- Expérience avérée d'études techniques en production d'énergie d'origine hydroélectrique ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Expérience de conduite de projet en Afrique subsaharienne est un atout ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler dans un environnement multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- La connaissance de l'anglais est un atout.

V. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Ingénieur Génie Civil s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

Le Consultant Ingénieur Génie Civil sera basé à Kinshasa dans les bureaux de l'ADPI-RDC.

VI. DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Ingénieur Génie Civil sera d'une durée de 12 mois, renouvelable en fonction du besoin.

VII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles.